



Paris, le 22 juillet 2020

Madame la ministre,  
Monsieur le directeur de cabinet,

Hier, mardi 21 juillet 2020, s'est tenue la CAP disciplinaire à Paris à laquelle était convoqué M. Anthony Smith, inspecteur du travail affecté dans la Marne. Des sanctions ont été soumises par l'administration à l'avis et au vote des représentants du personnel : le déplacement d'office et l'exclusion temporaire de trois mois). Ces derniers ont voté contre ces propositions de sanction. La décision finale vous revient.

Depuis le 15 avril, M. Anthony Smith est suspendu de ses fonctions. Il lui est reproché des manquements graves à ses obligations. Nos organisations syndicales n'ont cessé depuis la mise à pied de notre collègue de dénoncer une procédure inique, élaborée au mépris des textes encadrant l'action de l'inspection du travail. La lecture des « chefs » d'accusations » mentionnés dans le dossier présenté en CAP le confirme : celui-ci est creux et vide. Anthony Smith n'a fait que son travail.

Cette suspension a choqué les agent-es du ministère du travail, et, au-delà, de nombreux citoyen-nés. Le comité de soutien de notre collègue a déjà recueilli 145000 signatures publiques et plus de 1300 agent-es ont signé une pétition interne demandant l'arrêt de la suspension et la réintégration immédiate de notre collègue.

Nos organisations syndicales CGT, CNT, FO, FSU et SUD vous demandent de renoncer à toute sanction et de réintégrer immédiatement notre collègue dans ses fonctions.

Nous sollicitons une audience avec vous de toute urgence.

Veillez recevoir, Madame la ministre, Monsieur le directeur de cabinet, nos salutations syndicales.